



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Boucherville tenue le 15 avril 2024, à 20h00 à l'hôtel de ville de Boucherville, situé au 500, rue de la Rivière-aux-Pins, Boucherville, sous la présidence de monsieur le maire.

**SONT PRÉSENTS :**

M. Jean Martel, maire

M<sup>me</sup> Isabelle Bleau, conseillère

M. Raouf Absi, conseiller

M<sup>me</sup> Anne Barabé, conseillère

M. François Desmarais, conseiller

M<sup>me</sup> Magalie Queval, conseillère

M<sup>me</sup> Jacqueline Boubane, conseillère

M<sup>me</sup> Lise Roy, conseillère

**EST ABSENTE :**

M<sup>me</sup> Josée Bissonnette, conseillère

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS**

M. Roger Maisonneuve, directeur général

M<sup>me</sup> Marie-Pier Lamarche, directrice générale adjointe

M<sup>me</sup> Marianna Ruspil, greffière

**Ouverture de la séance et moment de réflexion**

---

... Après un moment de réflexion, M. le maire, Jean Martel, ouvre la séance.

**Période de questions**

---

La parole est accordée au public :

- M. Clermont Martineau : Déplacement des entrées charretières des copropriétés sur la rue de Brouage plutôt que sur la rue Louis-Hébert pour une meilleure gestion des déchets.

240415-1

### **Adoption de l'ordre du jour**

---

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour de la présente séance, en reportant le point 10.6 et en ajoutant les points suivants :

- 13.1 Démission d'un membre du conseil municipal de Boucherville au conseil d'administration du Réseau du transport de Longueuil (RTL)
- 13.2 Cession du lot 6 622 784 situé au 1245, rue de Rouen
- 13.3 Convention d'attributions financières avec Nature-Action Québec pour l'acquisition des lots 6 476 745 à 6 476 804
- 13.4 Règlement hors cour – Dossier 505-17-014305-249

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240415-2

### **Approbation du procès-verbal du 18 mars 2024**

---

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 mars 2024 tenue par le conseil municipal de Boucherville, le tout tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **Avis de motion**

---

240415-3

**Avis de motion – Règlement numéro 2024-289-2 modifiant le Plan d'urbanisme 2018-289 afin d'assurer la conformité du Plan d'urbanisme numéro 2018-289 aux modifications apportées au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil par le règlement CA-2022-384**

---

M<sup>me</sup> la conseillère Anne Barabé donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement modifiant le Plan d'urbanisme 2018-289 afin d'assurer la conformité du Plan d'urbanisme numéro 2018-289 aux modifications apportées au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil par le règlement CA-2022-384.

240415-4

**Avis de motion – Règlement numéro 2024-290-35 modifiant le Règlement de zonage 2018-290 afin d'adopter des dispositions particulières applicables aux usages P1-01-01 (école préscolaire ou maternelle) et P1-01-02 (école primaire) dans la zone P-147, de mettre à jour l'annexe H (Sites archéologiques connus), de réviser le nombre minimal de cases de stationnement requis pour divers usages résidentiels,**

---

**d'autoriser l'exemption de case de stationnement pour un usage résidentiel et de ne plus assujettir les travaux d'aménagement et de restauration d'un habitat faunique ou floristique ainsi que les travaux d'aménagement de sentiers ou d'aménagements publics à certaines restrictions relatives aux milieux à documenter**

---

M<sup>me</sup> la conseillère Isabelle Bleau donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement modifiant le Règlement de zonage 2018-290 afin d'adopter des dispositions particulières applicables aux usages P1-01-01 (école préscolaire ou maternelle) et P1-01-02 (école primaire) dans la zone P-147, de mettre à jour l'annexe H (Sites archéologiques connus), de réviser le nombre minimal de cases de stationnement requis pour divers usages résidentiels, d'autoriser l'exemption de case de stationnement pour un usage résidentiel et de ne plus assujettir les travaux d'aménagement et de restauration d'un habitat faunique ou floristique, ainsi que les travaux d'aménagement de sentiers ou d'aménagements publics à certaines restrictions relatives aux milieux à documenter.

240415-5

**Avis de motion – Règlement numéro 2024-296-10 modifiant le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale 2018-296 afin de préciser des critères relatifs à l'aménagement de terrain à la section 1 (Vieux-Boucherville et bâtiment d'intérêt patrimonial) du chapitre 4, de réviser les interventions assujetties aux sections 6 (Bois-Francs), 11 (Bâtiment multifamilial ou habitation collective) et 12 (Projet intégré résidentiel) du chapitre 4 et d'exclure certains secteurs de la ville dans l'application de la section 14 (Ajout d'un étage sur une résidence) du chapitre 4**

---

M<sup>me</sup> la conseillère Anne Barabé donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement modifiant le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale 2018-296 afin de préciser des critères relatifs à l'aménagement de terrain à la section 1 (Vieux-Boucherville et bâtiment d'intérêt patrimonial) du chapitre 4, de réviser les interventions assujetties aux sections 6 (Bois-Francs), 11 (Bâtiment multifamilial ou habitation collective) et 12 (Projet intégré résidentiel) du chapitre 4, et d'exclure certains secteurs de la ville dans l'application de la section 14 (Ajout d'un étage sur une résidence) du chapitre 4.

240415-6

**Avis de motion – Règlement numéro 2024-423 décrétant des travaux de conversion du réseau d'éclairage au DEL des terrains sportifs et un emprunt de 1 800 000 \$**

---

M. le conseiller Raouf Absi donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement décrétant des travaux de conversion du réseau d'éclairage au DEL des terrains sportifs et un emprunt de 1 800 000 \$.

240415-7

**Avis de motion – Règlement numéro 2024-424 décrétant des travaux de réfection du terrain de baseball pour une surface synthétique au parc Pierre-Laporte et un emprunt de 2 500 000 \$**

---

M. le conseiller Raouf Absi donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement décrétant des travaux de réfection du terrain de baseball pour une surface synthétique au parc Pierre-Laporte et un emprunt de 2 500 000 \$.

240415-8

**Avis de motion – Règlement numéro 2024-425 décrétant des travaux d'aménagement d'espaces publics dans le cadre du budget participatif et un emprunt de 150 000 \$**

---

M. le maire Jean Martel donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement décrétant des travaux d'aménagement d'espaces publics dans le cadre du budget participatif et un emprunt de 150 000 \$.

240415-9

**Avis de motion – Règlement numéro 2024-426 décrétant des travaux de réparation d'alimentation électrique souterraine pour lampadaire de rue et un emprunt de 315 000 \$**

---

M<sup>me</sup> la conseillère Lise Roy donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement décrétant des travaux de réparation d'alimentation électrique souterraine pour lampadaire de rue et un emprunt de 315 000 \$.

240415-10

**Avis de motion – Règlement numéro 2024-427 décrétant des travaux d'aménagement dans divers parcs et un emprunt de 1 500 000 \$**

---

M. le conseiller François Desmarais donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement décrétant des travaux d'aménagement dans divers parcs et un emprunt de 1 500 000 \$.

**Adoption de règlements**

---

240415-11

**Adoption – Projet de règlement numéro 2024-289-2 modifiant le Plan d'urbanisme 2018-289 afin d'assurer la conformité du Plan d'urbanisme numéro 2018-289 aux modifications apportées au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil par le règlement CA-2022-384**

---

Il est proposé d'adopter le projet de règlement numéro 2024-289-2 modifiant le Plan d'urbanisme 2018-289 afin d'assurer la conformité du Plan d'urbanisme numéro 2018-289 aux modifications apportées au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil par le règlement CA-2022-384.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240415-12

**Adoption – Règlement numéro 2024-290-33 modifiant le Règlement de zonage 2018-290 afin d'autoriser l'usage P2-02-01 (centre de santé et de services sociaux) dans la zone C-673 et d'autoriser l'usage C3-01-04 (centre de conditionnement physique) dans la zone C-703**

---

Il est proposé d'adopter le règlement numéro 2024-290-33 – Règlement modifiant le Règlement de zonage 2018-290 afin d'autoriser l'usage P2-02-01 (centre de santé et de services sociaux) dans la zone C-673 et d'autoriser l'usage C3-01-04 (centre de conditionnement physique) dans la zone C-703.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240415-13

**Adoption – Règlement numéro 2024-290-34 modifiant le Règlement de zonage 2018-290 afin de modifier diverses dispositions relatives à la terminologie, aux constructions et équipements accessoires, à l'utilisation des cours, à l'architecture, au stationnement, à l'aménagement de terrain ainsi qu'aux droits acquis**

---

Il est proposé d'adopter le règlement numéro 2024-290-34 – Règlement modifiant le Règlement de zonage 2018-290 afin de modifier diverses dispositions relatives à la terminologie, aux constructions et équipements accessoires, à l'utilisation des cours, à l'architecture, au stationnement, à l'aménagement de terrain ainsi qu'aux droits acquis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240415-14

**Adoption – Projet de règlement numéro 2024-290-35 modifiant le Règlement de zonage 2018-290 afin d'adopter des dispositions particulières applicables aux usages P1-01-01 (école préscolaire ou maternelle) et P1-01-02 (école primaire) dans la zone P-147, de mettre à jour l'annexe H (Sites archéologiques connus), de réviser le nombre minimal de cases de stationnement requis pour divers usages résidentiels, d'autoriser l'exemption de case de stationnement pour un usage résidentiel et de ne plus assujettir les travaux d'aménagement et de restauration d'un habitat faunique ou floristique, ainsi que les travaux d'aménagement de sentiers ou d'aménagements publics à certaines restrictions relatives aux milieux à documenter**

---

Il est proposé d'adopter le projet de règlement numéro 2024-290-35 modifiant le Règlement de zonage 2018-290 afin d'adopter des dispositions particulières applicables aux usages P1-01-01 (école préscolaire ou maternelle) et P1-01-02 (école primaire) dans la zone P-147, de mettre à jour l'annexe H (Sites archéologiques connus), de réviser le nombre minimal de cases de stationnement requis pour divers usages résidentiels, d'autoriser l'exemption de case de stationnement pour un usage résidentiel et de ne plus assujettir les travaux d'aménagement et de restauration d'un habitat faunique ou floristique, ainsi que les travaux d'aménagement de sentiers ou d'aménagements publics à certaines restrictions relatives aux milieux à documenter.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240415-15

**Adoption – Projet de règlement numéro 2024-296-10 modifiant le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale 2018-296 afin de préciser des critères relatifs à l'aménagement de terrain à la section 1 (Vieux-Boucherville et bâtiment d'intérêt patrimonial) du chapitre 4, de réviser les interventions assujetties aux sections 6 (Bois-Francs), 11 (Bâtiment multifamilial ou habitation collective) et 12 (Projet intégré résidentiel) du chapitre 4, et d'exclure certains secteurs de la ville dans l'application de la section 14 (Ajout d'un étage sur une résidence) du chapitre 4**

---

Il est proposé d'adopter le projet de règlement numéro 2024-296-10 modifiant le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale 2018-296 afin de préciser des critères relatifs à l'aménagement de terrain à la section 1 (Vieux-Boucherville et bâtiment d'intérêt patrimonial) du chapitre 4, de réviser les interventions assujetties aux sections 6 (Bois-Francs), 11 (Bâtiment multifamilial ou habitation collective) et 12 (Projet intégré résidentiel) du chapitre 4, et d'exclure certains secteurs de la ville dans l'application de la section 14 (Ajout d'un étage sur une résidence) du chapitre 4.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240415-16

**Adoption – Règlement numéro 2024-408 ordonnant l'exécution de travaux de resurfaçage de pistes cyclables sur diverses rues et au parc De Verrazano, et l'ajout d'un nouveau trottoir sur une portion du chemin Du Tremblay, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 750 000 \$**

---

Il est proposé d'adopter le règlement numéro 2024-408 – Règlement ordonnant l'exécution de travaux de resurfaçage de pistes cyclables sur diverses rues et au parc De Verrazano, et l'ajout d'un nouveau trottoir sur une portion du chemin Du Tremblay, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 750 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240415-17

**Dépôt du certificat – Procédure d'enregistrement – Règlement numéro 2024-411 ordonnant les travaux de mise à niveau des systèmes de climatisation, ventilation et isolation thermique sur certains bâtiments municipaux, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 200 000 \$**

---

Le conseil municipal prend acte du dépôt du certificat de la greffière concernant la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter tenue du 8 au 12 avril 2024 sur le Règlement 2024-411, dont le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 3 320, et le nombre de demandes reçues est de zéro (0).

Ce règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

240415-18

**Dépôt du certificat – Procédure d'enregistrement – Règlement numéro 2024-412 ordonnant les travaux de mise en place d'ouvrage en béton aux ateliers municipaux, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 262 200 \$**

---

Le conseil municipal prend acte du dépôt du certificat de la greffière concernant la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter tenue du 8 au 12 avril 2024 sur le Règlement 2024-412, dont le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 3 320, et le nombre de demandes reçues est de zéro (0).

Ce règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

240415-19

**Dépôt du certificat – Procédure d'enregistrement – Règlement numéro 2024-413 ordonnant l'exécution de travaux de réfection de toitures de certains bâtiments municipaux, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 199 000 \$**

---

Le conseil municipal prend acte du dépôt du certificat de la greffière concernant la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter tenue du 8 au 12 avril 2024 sur le Règlement 2024-413, dont le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 3 320, et le nombre de demandes reçues est de zéro (0).

Ce règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

240415-20

**Adoption – Règlement numéro 2024-414 ordonnant l'exécution de travaux de nettoyage et de canalisation de fossés des secteurs Nobel et Bois-Francis, des rues Joliot-Curie et Robert-H.-Goddard, et des boulevards De Montarville et Marie-Victorin, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 600 000 \$**

---

Il est proposé d'adopter le règlement numéro 2024-414 – Règlement ordonnant l'exécution de travaux de nettoyage et de canalisation de fossés des secteurs Nobel et Bois-Francis, des rues Joliot-Curie et Robert-H.-Goddard, et des boulevards De Montarville et Marie-Victorin, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 600 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240415-21

**Adoption – Règlement numéro 2024-415 ordonnant l'exécution de travaux de réfection des infrastructures du parc Darontal, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 300 000 \$**

---

Il est proposé d'adopter le règlement numéro 2024-415 – Règlement ordonnant l'exécution de travaux de réfection des infrastructures du parc Darontal, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 300 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240415-22

**Adoption – Règlement numéro 2024-416 ordonnant l'exécution de travaux de réfection des rues Pierre-De Caumont et Jacques-Racicot, et d'une partie de la rue De Tilly, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 7 000 000 \$**

---

Il est proposé d'adopter le règlement numéro 2024-416 – Règlement ordonnant l'exécution de travaux de réfection des rues Pierre-De Caumont et Jacques-Racicot, et d'une partie de la rue De Tilly, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 7 000 000 \$.

240415-23

**Adoption – Règlement numéro 2024-417 ordonnant l'exécution de travaux d'installation d'une passerelle, ainsi que des travaux d'aménagement et de reboisement dans le boisé de l'Ocarina, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 200 000 \$**

---

Il est proposé d'adopter le règlement numéro 2024-417 – Règlement ordonnant l'exécution de travaux d'installation d'une passerelle, ainsi que des travaux d'aménagement et de reboisement dans le boisé de l'Ocarina, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 200 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240415-24

**Adoption – Règlement numéro 2024-418 concernant l'exécution du jugement dans l'affaire Société en commandite Le Terroir de Boucherville c. Ville de**

---

**Boucherville, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 43 600 000 \$**

---

Il est proposé d'adopter le règlement numéro 2024-418 – Règlement concernant l'exécution du jugement dans l'affaire Société en commandite Le Terroir de Boucherville c. Ville de Boucherville, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 43 600 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240415-25

**Adoption – Règlement numéro 2024-419 ordonnant l'exécution de travaux de réaménagement du parc de la rue des Ateliers, dont l'aménagement d'un talus antibruit, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 500 000 \$**

---

Il est proposé d'adopter le règlement numéro 2024-419 – Règlement ordonnant l'exécution de travaux de réaménagement du parc de la rue des Ateliers, dont l'aménagement d'un talus antibruit, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 500 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240415-26

**Adoption – Règlement numéro 2024-420 concernant la division du territoire de la Ville de Boucherville en huit districts électoraux**

---

Il est proposé d'adopter le règlement numéro 2024-420 – Règlement concernant la division du territoire de la Ville de Boucherville en huit districts électoraux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240415-27

**Adoption – Règlement numéro 2024-422 concernant des travaux de plantation le long de la route 132, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 200 000 \$**

---

Il est proposé d'adopter le règlement numéro 2024-422 – Règlement concernant des travaux de plantation le long de la route 132, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 200 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240415-28

**Dépôt du projet de règlement numéro 2024-423 décrétant des travaux de conversion du réseau d'éclairage au DEL des terrains sportifs et un emprunt de 1 800 000 \$**

---

M. le conseiller Raouf Absi présente et dépose le projet de règlement numéro 2024-423 décrétant des travaux de conversion du réseau d'éclairage au DEL des terrains sportifs et un emprunt de 1 800 000 \$.

240415-29 **Dépôt du projet de règlement numéro 2024-424 décrétant des travaux de réfection du terrain de baseball pour une surface synthétique au parc Pierre-Laporte et un emprunt de 2 500 000 \$**

---

M. le conseiller Raouf Absi présente et dépose le projet de règlement numéro 2024-424 décrétant des travaux de réfection du terrain de baseball pour une surface synthétique au parc Pierre-Laporte et un emprunt de 2 500 000 \$.

240415-30 **Dépôt du projet de règlement numéro 2024-425 décrétant des travaux d'aménagement d'espaces publics dans le cadre du budget participatif et un emprunt de 150 000 \$**

---

M. le maire Jean Martel présente et dépose le projet de règlement numéro 2024-425 décrétant des travaux d'aménagement d'espaces publics dans le cadre du budget participatif et un emprunt de 150 000 \$.

240415-31 **Dépôt du projet de règlement numéro 2024-426 décrétant des travaux de réparation d'alimentation électrique souterraine pour lampadaire de rue et un emprunt de 315 000 \$**

---

M<sup>me</sup> la conseillère Lise Roy présente et dépose le projet de règlement numéro 2024-426 décrétant des travaux de réparation d'alimentation électrique souterraine pour lampadaire de rue et un emprunt de 315 000 \$.

240415-32 **Dépôt du projet de règlement numéro 2024-427 décrétant des travaux d'aménagement dans divers parcs et un emprunt de 1 500 000 \$**

---

M. le conseiller François Desmarais présente et dépose le projet de règlement numéro 2024-427 décrétant des travaux d'aménagement dans divers parcs et un emprunt de 1 500 000 \$.

#### **Rapports et résolutions des comités et commissions**

---

240415-33 **Demandes site du patrimoine et PIIA présentées au CCU du 27 mars 2024**

---

Il est proposé d'entériner les recommandations U2024-043, U2024-044 et U2024-046 à U2024-050 du comité consultatif d'urbanisme de Boucherville lors de sa réunion du 27 mars 2024 et d'approuver :

1. La demande site du patrimoine et PIIA numéro 2024-70024 pour autoriser le remplacement des portes et fenêtres d'un immeuble situé au 570, rue Saint-Sacrement, le tout en considérant le préambule, les conditions et les suggestions apparaissant à la recommandation U2024-043.
2. La demande site du patrimoine et PIIA numéro 2024-70036 pour autoriser l'aménagement de la cour arrière d'un immeuble situé au 570, rue Saint-Sacrement, le tout en considérant le préambule, les conditions et les suggestions apparaissant à la recommandation U2024-044.
3. La demande de PIIA numéro 2024-70026 pour autoriser un ajout d'étage partiel d'un immeuble situé au 189, rue De Rouville, le tout en considérant le préambule, les conditions et les suggestions apparaissant à la recommandation U2024-046.
4. La demande de PIIA numéro 2024-70030 pour autoriser des modifications architecturales aux projets d'agrandissements préalablement approuvés en 2022 et 2023 d'un immeuble situé au 561, rue des Bois-Francis, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2024-047.
5. La demande site du patrimoine et PIIA numéro 2024-70032 pour autoriser la démolition de la cheminée d'un immeuble situé au 572-574, rue Saint-Charles, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2024-048.
6. Partiellement, la révision de la demande de PIIA numéro 2022-70265 pour autoriser des modifications au projet de nouvelle construction résidentielle d'un immeuble situé au 1291, chemin du Général-Vanier, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2024-049.
7. Partiellement, la demande de PIIA numéro 2024-70031 pour autoriser des modifications au projet de restauration de la grange existante d'un immeuble situé au 661, boulevard de Mortagne, le tout en considérant le préambule, les conditions et les suggestions apparaissant à la recommandation U2024-050.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. le maire Jean Martel se retire pour ce point. M. le conseiller François Desmarais préside la séance.

240415-34

**Demande site du patrimoine et PIIA numéro 2024-70047  
présentée au CCU du 27 mars 2024**

---

Il est proposé d'entériner la recommandation U2024-051 du comité consultatif d'urbanisme de Boucherville lors de sa réunion du 27 mars 2024 et d'approuver :

1. La demande site du patrimoine et PIIA numéro 2024-70047 pour autoriser les travaux sur le perron avant, les portes et les fenêtres d'un immeuble situé au 510, boulevard Marie-Victorin, le tout en considérant le préambule, les conditions et les suggestions apparaissant à la recommandation U2024-051.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MM. Martel et Desmarais reprennent leur siège.

240415-35

**Prolongation des résolutions 220613-5 et 220613-6 pour la demande site du patrimoine et PIIA numéro 2022-70077 – 536, boulevard Marie-Victorin**

---

CONSIDÉRANT les résolutions 220613-5 et 220613-6 portant sur le même sujet;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prolonger pour une période de 24 mois l'autorisation pour les travaux visés par lesdites résolutions pour la demande site du patrimoine et la demande de PIIA numéro 2022-70077;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2024-4016 préparé par la Direction de l'urbanisme daté du 26 mars 2024 sur le sujet;

Il est proposé de prolonger les résolutions du conseil 220613-5 et 220613-6 pour une période de 24 mois afin d'approuver :

1. La demande site de patrimoine et la demande de PIIA numéro 2022-70077 pour autoriser l'installation d'une enseigne projetante pour Atelier TB situé au 536, boulevard Marie-Victorin, le tout en considérant le préambule, les conditions et les suggestions apparaissant aux recommandations U2022-095 et U2022-096.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240415-36

**Dépôt de procès-verbaux de réunions des comités et commissions de Boucherville**

---

Il est proposé de prendre acte des procès-verbaux des réunions suivantes :

1. Réunion de la commission des jumelages tenue le 23 janvier 2024
2. Réunion de la commission des aînés tenue le 30 janvier 2024
3. Réunion du comité jeunesse tenue le 31 janvier 2024
4. Réunion de la commission des loisirs, des arts, de la culture et de la vie communautaire tenue le 27 mars 2024

240415-37

**Dépôt du procès-verbal et d'une recommandation de la commission des saines habitudes de vie, du sport et des équipements sportifs – réunion du 13 mars 2024**

---

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2024-4029 préparé par la Direction des saines habitudes de vie, du sport et des équipements sportifs daté du 28 mars 2024 sur le sujet;

Il est proposé de prendre acte du procès-verbal de la commission des saines habitudes de vie, du sport et des équipements sportifs de la réunion du 13 mars 2024 et d'approuver la recommandation suivante :

1. Recommandation 2024-03-13-04 à l'effet de soutenir l'activité La Course du 30 km Sun Life des rives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240415-38

**Dépôt du procès-verbal et de recommandations de la commission de la circulation et du transport – réunion du 28 mars 2024**

---

CONSIDÉRANT le procès-verbal de la commission de la circulation et du transport de la réunion du 28 mars 2024;

Il est proposé de prendre acte du procès-verbal et des recommandations 240328-03 et 240328-04, et d'approuver les recommandations suivantes :

1. La recommandation 240328-05 visant l'ajout de marquage indiquant un passage piéton face à l'intersection des rues Paul-Doyon et Pierre-Mercure.
2. La recommandation 240328-06 visant à maintenir le statu quo, quant à l'ajout d'un panneau d'arrêt à la sortie du stationnement du Centre multifonctionnel Francine-Gadbois.
3. La recommandation 240328-07 visant à interdire le virage à droite en direction du chemin de Touraine au feu rouge à la sortie du 575, chemin de Touraine.
4. La recommandation 240328-08 visant à maintenir le statu quo, quant au virage à droite au feu rouge face au 10, boulevard de Mortagne, étant donné l'analyse effectuée.
5. La recommandation 240328-09 visant à maintenir le statu quo, quant à l'ajout de marquage et de panneaux à la sortie de la passerelle piétonne entre les 201 et 205, rue Louis-J.-Lafortune, étant donné la signalisation déjà en place.
6. La recommandation 240328-10 visant à maintenir le statu quo, relativement à la sécurité de l'intersection de la rue Marquis-De Tracy et du boul. de Mortagne, étant donné l'analyse effectuée.
7. La recommandation 240328-11 visant à maintenir le statu quo, quant au stationnement de véhicules lourds sur le boul.

De Montarville près de la rue Eiffel, étant donné la fréquentation des lieux.

8. La recommandation 240328-12 visant à maintenir le statu quo, quant à l'ajout de panneaux d'arrêt à l'intersection des rues Charcot et Corte-Real étant donné que des travaux sont prévus sur la rue Charcot à l'été 2024.
9. La recommandation 240328-13 visant à installer, sur la rue Joseph-Bouchette, un indicateur de vitesse électronique selon la disponibilité des équipements de la Ville.
10. La recommandation 240328-14 visant à maintenir le statu quo, quant à l'intersection des rues De Muy et Le Laboureur, étant donné les mesures déjà en place.
11. La recommandation 240328-15 est reportée.
12. La recommandation 240328-16 visant à interdire le stationnement de part et d'autre de la boîte aux lettres communautaire située face au 634, rue Jean-Deslauriers sur une distance correspondant à la longueur d'un véhicule, ainsi que face à ladite boîte aux lettres communautaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240415-39

**Dépôt de la recommandation de la commission de toponymie – Nomination de la nouvelle école au parc de Normandie**

---

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2024-3960 préparé par Direction des loisirs, des arts, de la culture et de la vie communautaire daté du 29 février sur le sujet;

CONSIDÉRANT que les toponymes jouent au Québec un rôle patrimonial indéniable;

CONSIDÉRANT que les lieux pérennisent les souvenirs de notre grande et petite histoire;

CONSIDÉRANT que la Commission de toponymie du Québec privilégie les toponymes qui possèdent la capacité d'inspirer des idées, des interrogations ou des images fortes et riches, la valeur poétique, l'harmonie des sons qui se succèdent, l'originalité, la relation pertinente entre le nom et le lieu qu'il désigne, la mise en valeur du patrimoine culturel et ethnologique;

CONSIDÉRANT que la Commission de toponymie de Boucherville a pour fonction, entre autres, de relever les événements de l'histoire locale méritant d'être soulignés par des commémorations toponymiques et suggérer des lieux susceptibles de servir à cette fin.

CONSIDÉRANT que la Commission de toponymie du Québec et la Commission de toponymie de Boucherville recommandent d'attribuer aux lieux des noms de femmes ayant joué un rôle significatif à l'échelle locale, régionale, nationale ou internationale;

CONSIDÉRANT que Marie Aubertin, fille de Jean-Baptiste et de Sophie Aubertin, est née le 20 janvier 1862 dans le 4<sup>e</sup> rang de Boucherville où ses parents exploitaient une ferme de 100 arpents sur le lot 240 aux côtés de MM. David Laurent et Antoine Favreau;

CONSIDÉRANT qu'elle fit ses premiers pas dans l'enseignement à l'ancienne école du 3<sup>e</sup> Rang, au printemps de l'année 1882, succédant ainsi à Mlle Hermine Véronneau (1863-1882), décédée le 13 avril courant à l'âge de 19 ans seulement;

CONSIDÉRANT qu'elle y assumait ses fonctions pendant les 12 années suivantes, période au cours de laquelle elle fut récompensée à l'exposition coloniale de Londres, en 1886, pour la qualité exceptionnelle des travaux scolaires de ses élèves : « Mlle Marie Aubertin a reçu de Londres un insigne, témoignage d'approbation, pour la régie et l'enseignement de son école. Le tableau exprimant cette satisfaction lui fut remis le 17 mars 1887 par le curé (Joachim Primeau) et ses dévoués élèves pour reconnaître son zèle et son habileté. Les élèves firent placer le tableau, avec leurs petites épargnes, dans un magnifique cadre qu'ils offrirent comme manifestation de leur profond respect et de leur vive gratitude », note le registre des visiteurs de l'école du 3<sup>e</sup> Rang.

CONSIDÉRANT qu'après le décès de son mari, le 13 juin 1910, elle retourna enseigner pour subvenir aux besoins de sa progéniture. En effet, le recensement de juin 1911 révèle que Marie Aubertin était institutrice à l'école du 3<sup>e</sup> Rang et partageait son logement de fonction avec sa belle-fille Rose, célibataire dans la trentaine, et ses trois enfants âgés de seulement 14, 9 et 8 ans. Elle y fit l'école pendant 5 ans, avant de partir pour St-Basile (1916-1917) et St-Mathias (1917-1918), dernière étape de sa carrière;

CONSIDÉRANT qu'elle fut inhumée en terre bouchervilloise après être décédée à Montréal, le 17 juillet 1933, à l'âge de 71 ans;

CONSIDÉRANT que Marie Aubertin, comme bien d'autres femmes, par son implication dans le milieu de l'éducation, a joué un rôle indéniable dans l'évolution de la société et plus spécifiquement de la communauté bouchervilloise;

Il est proposé :

1. De prendre acte de la recommandation de la commission de toponymie de Boucherville à l'effet de nommer la nouvelle école au parc de Normandie, l'école Marie-Aubertin.
2. De transmettre, à titre de suggestion, la présente résolution au Centre de services scolaire des Patriotes, et au conseil d'établissement de la future école à la suite de sa constitution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Demandes de dérogation mineure et de démolition**

---

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 2024-70037;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme de Boucherville (CCU) a recommandé l'acceptation de cette demande en vertu de sa résolution U2024-045;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Boucherville juge opportun d'entériner cette recommandation;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié dans le journal La Relève du 26 mars 2024 invitant les personnes intéressées à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT qu'aucune représentation n'a été faite sur le sujet;

Il est proposé d'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2024-70037 à l'égard de l'immeuble situé au 1245, rue de Rouen sur le lot 6 622 784 du cadastre du Québec déposée le 8 mars 2024, et qui aura pour effet d'accorder une dérogation pour permettre la présence d'un accès au terrain à une distance de 10,0 mètres d'une intersection.

Le tout selon la recommandation U2024-045 du CCU.

Tel que présenté sur le plan d'implantation préparé par Vital Roy, arpenteur-géomètre, minute 59225, révisé, version 5, daté du 4 mars 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Administration et finances**

---

**Effectifs et embauche**

---

240415-41

**Approbation du rapport d'effectifs**

---

Il est proposé :

1. D'approuver le rapport d'effectifs pour la période du 3 au 30 mars 2024 préparé par la directrice des ressources humaines de la Ville daté du 4 avril 2024.
2. De féliciter M<sup>me</sup> Marie-Hélène Dupras, agente de bureau à la Direction des loisirs, des arts, de la culture et de la vie communautaire pour ses 10 années à l'emploi de la Ville de Boucherville.
3. De féliciter M. Mihail Scutaru, inspecteur à la réglementation à la Direction de l'urbanisme pour ses 10 années à l'emploi de la Ville de Boucherville.
4. De féliciter M. Philippe Bisson, préposé au transport à la Direction des travaux publics pour ses 20 années à l'emploi de la Ville de Boucherville.

5. De féliciter M. Philippe Van Vliet, préposé aux bâtiments à la Direction des travaux publics pour ses 20 années à l'emploi de la Ville de Boucherville.
6. De féliciter M. Bruno Gagné, ouvrier de la voie publique à la Direction des travaux publics pour ses 20 années à l'emploi de la Ville de Boucherville.
7. De féliciter M<sup>me</sup> Annick Duguay, cheffe inspectrice à la Direction de l'urbanisme pour ses 20 années à l'emploi de la Ville de Boucherville.
8. De féliciter M<sup>me</sup> Stéphanie Morin-Lainey, bibliothécaire à la Direction des loisirs, des arts, de la culture et de la vie communautaire - service de la bibliothèque pour ses 20 années à l'emploi de la Ville de Boucherville.
9. De souligner le départ à la retraite de M<sup>me</sup> Josée Lemonde, horticultrice à la Direction des travaux publics, le 1<sup>er</sup> mai 2024.
10. De souligner le départ à la retraite de M. Gaston Perron, directeur et trésorier à la Direction des finances et des approvisionnements, le 6 mai 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240415-42

**Représentant de l'employeur au Comité de retraite du Régime de retraite des employés de la Ville de Boucherville**

---

Il est proposé de nommer M. André Pelletier à titre de représentant de l'employeur au Comité de retraite du Régime de retraite des employés de la Ville de Boucherville, à compter du 6 mai 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240415-43

**Révision de la structure de la Direction des finances et des approvisionnements**

---

Il est proposé :

1. De nommer M. André Pelletier, actuellement chef de service, planification financière, revenus et assistant-trésorier, à la fonction de directeur des finances, des approvisionnements et trésorier, par intérim pour la période du 8 avril au 5 mai 2024, et de procéder à sa nomination régulière à compter du 6 mai 2024, conformément aux conditions prévues au protocole des conditions de travail du personnel cadre.
2. De transférer, rétroactivement au 8 avril 2024, le rôle d'assistant-trésorier sous la responsabilité de M<sup>me</sup> Isabelle Maillé, actuellement cheffe de service, comptabilité et contrôle, et de modifier le titre et la classification de sa fonction pour « cheffe de

service, finances et assistante-trésorière », classe 6 cadre, conformément aux conditions prévues au protocole des conditions de travail du personnel cadre.

3. De transférer, à compter du 6 mai 2024, les postes de « technicien en gestion financière et budgétaire » et « commis à l'encaissement et aux taxes » sous la responsabilité de M<sup>me</sup> Isabelle Maillé.
4. De transférer, à compter du 6 mai 2024, l'ensemble des responsabilités relatives à la gestion des comptes à payer sous la responsabilité de M<sup>me</sup> Josée Brassard, et d'ajuster le titre de sa fonction pour « cheffe de service, approvisionnements et comptes à payer ».
5. D'abolir en date du 6 mai 2024, le poste vacant de chef de service planification financière et revenus.
6. De modifier l'annexe 2.1 du protocole des conditions de travail du personnel cadre en vigueur, afin d'apporter les ajustements requis à la grille des titres d'emplois et classifications.
7. D'approuver les organigrammes de la Direction des finances et des approvisionnements pour la période transitoire du 8 avril au 5 mai 2024 et celui effectif à compter du 6 mai 2024.
8. D'autoriser la Direction des ressources humaines à procéder à la mise en place de la nouvelle structure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **Listes des déboursés et virements budgétaires**

---

240415-44

### **Listes des déboursés**

---

Il est proposé :

1. D'approuver les listes préparées par la Direction des finances et des approvisionnements des déboursés numéros 204679 à 204886.
2. D'approuver les paiements électroniques numéro S27793 à S27983.
3. D'approuver les prélèvements directement au compte bancaire 485 à 519 pour un montant de 393 846,71 \$.
4. D'autoriser le trésorier de la Ville ou l'assistante-trésorière à donner suite à la présente et à signer tout document pertinent à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240415-45

### **Liste de virements budgétaires**

---

Il est proposé :

1. D'approuver les listes détaillées des virements budgétaires au 3 avril 2024 pour les écritures 5690 à 5692.
2. D'autoriser la Direction des finances et des approvisionnements de la Ville à donner suite à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240415-46

**Dépôt du rapport prévu au règlement de délégation  
2020-329**

---

Le conseil municipal prend acte du dépôt des rapports indiquant les dépenses effectuées pour les services professionnels par les différents directeurs, et ce, pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> et le 31 mars 2024, le tout conformément à l'article 8 du règlement de délégation numéro 2020-329 et ses amendements.

240415-47

**Nouvelle entente de tarification des services bancaires  
avec la Banque Nationale**

---

CONSIDÉRANT l'offre de financement de la Banque Nationale du Canada (BNC) datée du 18 mars 2024;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2024-4042 préparé par la Direction des finances et des approvisionnements daté du 10 avril 2024 sur le sujet;

Il est proposé :

1. D'accepter l'entente de services bancaires avec la Banque Nationale selon les termes et conditions mentionnés dans la lettre datée du 18 mars 2024.
2. D'abroger les résolutions numéros 051116-11, 211217-E-5 et 231219-E-8 permettant à la Ville l'utilisation d'une marge de crédit, et par la même occasion faire une demande d'une marge de crédit équivalente d'un montant maximum de 25 000 000 \$ pouvant être utilisée en tout ou en partie, en tout temps.
3. Que le trésorier ou l'assistante-trésorière soit autorisé à signer la nouvelle entente proposée par la Banque Nationale.
4. Que la durée soit de trois (3) ans, c'est-à-dire du 1<sup>er</sup> mars 2024 au 28 février 2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240415-48

**Dépôt d'une demande de financement au Programme  
d'aide financière aux activités de sensibilisation à la  
mobilité durable – MobilisActions**

---

CONSIDÉRANT les engagements de la Ville dans son Plan de développement durable, entre autres, en lien avec le transport des personnes et la réduction des émissions de gaz à effet de serre, ainsi que la promotion des saines habitudes de vie;

CONSIDÉRANT la démarche en cours par la Ville pour l'élaboration d'un Plan de réduction des gaz à effet de serre;

CONSIDÉRANT que le programme de financement couvre 50 % des dépenses admissibles et que la Ville paiera 50 % des coûts du projet sous réserve de l'octroi des budgets pour les années financières 2025 et 2026;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2024-3991 préparé par la Direction de l'environnement et de la transition écologique daté du 27 mars 2024 sur le sujet;

Il est proposé :

1. D'autoriser la présentation d'une demande de financement pour un projet de mobilité durable au Programme d'aide financière aux activités de sensibilisation à la mobilité durable – MobilisActions;
2. D'autoriser le directeur ou la cheffe de service de la Direction de l'environnement et de la transition écologique à signer ladite demande de financement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240415-49

**Autorisation d'effectuer des transactions auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ)**

---

Il est proposé d'autoriser la directrice et le contremaître mécanique de la Direction des travaux publics à effectuer des transactions auprès de la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ) pour tous les dossiers concernant le parc d'équipements roulants de la Ville de Boucherville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240415-50

**Dépôt de correspondance reçue de la Ville de Saint-Bruno-De-Montarville relativement à l'adoption des projets de règlement URB-PU2017-020 et URB-PU2017-021 modifiant le Règlement relatif au plan d'urbanisme URB-PU2017**

---

Il est proposé de prendre acte de la correspondance reçue de la Ville de Saint-Bruno-De-Montarville relativement à l'adoption des projets de règlement suivants :

1. Projet de règlement URB-PU2017-020 modifiant le Règlement relatif au plan d'urbanisme URB-PU2017 afin d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de

l'agglomération de Longueuil en y apportant diverses modifications concernant les affectations du sol;

2. Projet de règlement URB-PU2017-021 modifiant le Règlement relatif au Plan d'urbanisme URB-PU2017 afin d'identifier les portions du territoire municipal caractérisées par une faible végétalisation, une imperméabilisation marquée ou une propension au phénomène d'îlot de chaleur urbain, d'ajouter des moyens de mise en œuvre en lien avec la volonté de consolider les activités communautaires au centre-ville dans l'intérêt collectif.

### **Soumissions, adjudications de contrats et mandats**

---

240415-51

#### **Travaux additionnels pour la réfection des postes de pompage Du Tremblay, Eiffel et Fréchette (C-23-09-A)**

---

CONSIDÉRANT l'adjudication du contrat pour les travaux de réfection des postes de pompage Du Tremblay, Eiffel et Fréchette (résolution 230417-53);

CONSIDÉRANT la découverte en cours de travaux que des pièces sur les pompes existantes devaient être remplacées;

CONSIDÉRANT l'état et l'âge des pompes;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de remplacer les trois pompes présentes dans le poste de pompage pour assurer son bon fonctionnement;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2024-4046 préparé par la Direction du génie daté du 11 avril 2024 sur le sujet;

Il est proposé d'autoriser les travaux additionnels pour la réfection des postes de pompage Du Tremblay, Eiffel et Fréchette, dans le cadre du contrat octroyé à Excavation Civilpro inc., pour un montant de 218 452,50 \$, taxes incluses, dont 90 000 \$, taxes nettes, sont financés à même les immobilisations payées comptant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240415-52

#### **Adjudication d'un contrat pour le resurfaçage de diverses rues 2024 (C-24-02-A)**

---

CONSIDÉRANT le contrat pour le resurfaçage de diverses rues pour l'année 2024 (C-24-02A);

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2024-4012 préparé par la Direction du génie daté du 3 avril 2024 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le contrat pour le resurfaçage de diverses rues pour l'année 2024 à Pavages Métropolitain inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 2 524 170,37 \$, taxes incluses, le tout selon les clauses, conditions et termes prévus aux

devis et à la soumission, et conditionnellement à l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) du règlement d'emprunt numéro 2024-409.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240415-53

**Adjudication d'un contrat pour la réfection de la rue Charcot (C-24-02-B)**

---

CONSIDÉRANT le contrat pour la réfection de la rue Charcot (C-24-02-B);

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2024-4010 préparé par la Direction du génie daté du 27 mars 2024 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le contrat pour la réfection de la rue Charcot à Univert Paysagement inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 2 568 678,68 \$, taxes incluses, le tout selon les clauses, conditions et termes prévus aux devis et à la soumission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240415-54

**Adjudication d'un contrat pour l'installation de compteurs d'eau résidentiels (C-24-05-A)**

---

CONSIDÉRANT le contrat pour l'installation de compteurs d'eau résidentiels (C-24-05-A);

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2024-4011 préparé par la Direction du génie daté du 27 mars 2024 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le contrat pour l'installation de compteurs d'eau résidentiels à Compteurs d'eau du Québec (Labrecque Langlois inc.), étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 460 695,05 \$, taxes incluses, le tout selon les clauses, conditions et termes prévus aux devis et à la soumission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240415-55

**Adjudication d'un contrat pour le nettoyage d'une conduite pluviale rectangulaire par aspiration et assèchement des boues dans la rue J.-A.-Bombardier (C-24-09-A)**

---

CONSIDÉRANT le contrat pour le nettoyage d'une conduite pluviale rectangulaire par aspiration et assèchement des boues dans la rue J.-A.-Bombardier (C-24-09-A);

CONSIDÉRANT que des travaux de réfection sont nécessaires sur certaines infrastructures dans le tronçon de la conduite à nettoyer (regards d'égouts, puisards, bordures, asphalte);



taxes incluses, le tout selon les clauses, conditions et termes prévus aux devis et à la soumission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240415-59

**Adjudication d'un contrat pour l'achat d'une nacelle  
remorquable neuve de fabrication 2023 ou plus récente  
(SI24-12)**

---

CONSIDÉRANT le contrat d'achat d'une nacelle remorquable neuve de fabrication 2023 ou plus récente (SI24-12);

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2024-4019 préparé par la Direction des travaux publics daté du 28 mars 2024 sur le sujet;

Il est proposé :

1. D'adjuger le contrat pour l'achat d'une nacelle remorquable neuve de fabrication 2023 ou plus récente à Cisolift Distribution inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 60 319,91 \$, taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission.
2. D'autoriser le financement de cette dépense par un emprunt de 55 100 \$ au fonds de roulement, remboursable sur une période de 5 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240415-60

**Adjudication d'un contrat pour des travaux arboricoles  
d'entretien annuel des arbres de rues et de parcs  
(SP24-06)**

---

CONSIDÉRANT le contrat de travaux arboricoles d'entretien annuel des arbres de rues et de parcs (SP24-06);

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2024-4021 préparé par la Direction des travaux publics daté du 30 mars 2024 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le contrat pour des travaux arboricoles d'entretien annuel des arbres de rues et de parcs à Abattage Larivée inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 168 674,07 \$, taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et condition prévus au devis et à la soumission, et conditionnellement à l'approbation des crédits nécessaires au budget 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240415-61

**Adjudication d'un contrat pour l'achat d'un chargeur  
neuf à quatre roues motrices (SP24-08)**

---

CONSIDÉRANT le contrat d'achat d'un chargeur neuf à quatre roues motrices (SP24-08);

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2024-4020 préparé par la Direction des travaux publics daté du 28 mars 2024 sur le sujet;

Il est proposé :

1. D'adjuger le contrat pour l'achat d'un chargeur neuf à quatre roues motrices à Les Équipements Plannord inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 404 395,82 \$, taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission.
2. D'autoriser le financement de cette dépense par un emprunt de 370 000 \$ au fonds de roulement, remboursable sur une période de 5 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240415-62

**Adjudication d'un contrat pour la réfection de trottoirs, de bordures et d'élargissements d'entrées charretières (SP24-09)**

---

CONSIDÉRANT le contrat pour la réfection de trottoirs, de bordures et d'élargissement d'entrées charretières (SP24-09);

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2024-4018 préparé par la Direction des travaux publics daté du 30 mars 2024 sur le sujet;

Il est proposé :

1. D'adjuger le contrat pour la réfection de trottoirs, de bordures et d'élargissement d'entrées charretières à BDL Bordures et Trottoirs inc., pour un montant de 326 299,05 \$, taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission.
2. D'autoriser à cette fin une somme de 300 000 \$, le tout étant financé à même les immobilisations payées comptant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Ententes, conventions et contrats**

---

240415-63

**Reconduction d'un contrat de location d'un local pour l'entreposage d'équipements motorisés et de matériel**

---

CONSIDÉRANT le contrat de location d'un local pour l'entreposage d'équipements motorisés et de matériel;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2024-3996 préparé par la Direction des travaux publics daté du 16 mars 2024 sur le sujet;

Il est proposé :

1. D'adjuger un contrat de location d'un local situé au 1275, rue Newton à Boucherville pour l'entreposage d'équipements motorisés et de matériel à 4001451 Canada inc. (Espaces Industriels COMO) pour un montant total de 106 348,25 \$, taxes incluses, et conditionnellement à l'octroi des crédits nécessaires au budget 2025.
2. D'autoriser la directrice et le contremaître général de la Direction des travaux publics à signer tous les documents pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240415-64

**Acceptation d'un appel de proposition pour une promesse d'achat du 1720, rue Eiffel – Émission du certificat du trésorier**

---

CONSIDÉRANT la résolution 230417-70 – Acceptation d'un appel de proposition pour une promesse d'achat du 1720, rue Eiffel;

Il est proposé de prendre acte du certificat du trésorier émis en vertu de l'article 6 de la *Loi sur les immeubles industriels municipaux* (RLRQ, c. I-0.1).

**Affaires diverses**

---

240415-65

**Orientation du conseil sur les sujets à l'ordre du jour du conseil d'agglomération du 18 avril 2024**

---

CONSIDÉRANT l'article 61 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ c. E 20.001);

CONSIDÉRANT que le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 avril 2024;

CONSIDÉRANT qu'un rapport a été fait des décisions prises par le conseil d'agglomération lors de sa dernière séance;

Il est proposé de prendre les orientations suivantes quant aux sujets mentionnés dans le préambule de la présente soit :

1. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-240418-2.1 à CA-240418-2.8.
2. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-240418-4.1 à CA-240418-4.2.

3. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-240418-6.1 à CA-240418-6.13.
4. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-240418-8.1 à CA-240418-8.18.

Toutefois, à la lumière de toute nouvelle information reçue par monsieur le maire ou son représentant sur l'un ou l'autre de ces dossiers avant la séance du conseil d'agglomération, celui-ci ou son représentant est autorisé à réévaluer la situation et à prendre une position différente lors de ces séances, si le tout est jugé pertinent, monsieur le maire ou son représentant est également autorisé à prendre la position jugée la meilleure pour la Ville pour tout nouveau dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240415-66

### **Désignation de la mairesse suppléante**

---

Il est proposé :

1. De désigner M<sup>me</sup> la conseillère Josée Bissonnette à titre de mairesse suppléante de la Ville de Boucherville pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2024 au 30 juin 2024.
2. De désigner M<sup>me</sup> la conseillère Josée Bissonnette à titre de représentante de la Ville de Boucherville au conseil d'agglomération de Longueuil, en cas d'absence du maire M. Jean Martel, pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2024 au 30 juin 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240415-67

### **Nomination de la glace Marjorie-Lajoie**

---

CONSIDÉRANT que la commission de toponymie de Boucherville a pour mandat de recommander au conseil municipal des noms, entre autres, pour certains édifices publics et par extension, certains locaux des édifices municipaux;

CONSIDÉRANT que la commission de toponymie de Boucherville a pour fonctions, entre autres, de relever les événements de l'histoire locale méritant d'être soulignés par des commémorations toponymiques et de suggérer des lieux susceptibles de servir à ces fins;

CONSIDÉRANT que les noms de lieux n'ont pas qu'une fonction sur le plan technique, mais qu'ils agissent également comme des témoins de l'histoire et des véhicules de la mémoire;

CONSIDÉRANT que les lieux pérennisent les souvenirs de notre grande et petite histoire, qu'ils préservent le patrimoine municipal et la culture locale;

CONSIDÉRANT que la Commission de toponymie du Québec et la commission de toponymie de Boucherville recommandent d'attribuer aux

lieux des noms de femmes ayant joué un rôle significatif à l'échelle locale, régionale, nationale ou internationale;

CONSIDÉRANT qu'en juin 2019, Marjorie Lajoie s'est vu remettre le prix Louis-Lacoste dans le cadre du programme de l'Ordre du mérite de la Ville de Boucherville, prix visant à reconnaître ses succès sportifs;

CONSIDÉRANT que cette patineuse de la génération montante a su rayonner au sein de la collectivité bouchervilloise en remportant, avec son partenaire Zachary Lagha, divers prix dont, entre autres, en 2019, la médaille d'or en danse sur glace au Championnat du monde junior de patinage artistique en Croatie et, en 2022, la 13<sup>e</sup> place lors des Jeux olympiques d'hiver à Beijing et la 11<sup>e</sup> place aux Championnats du monde;

CONSIDÉRANT que ses accomplissements sportifs sont également tout à l'honneur du Club de patinage artistique de Boucherville et représentent une source de motivation pour les jeunes patineurs et patineuses;

CONSIDÉRANT son implication au niveau local, à titre d'organisatrice, en partenariat avec la Fondation de l'autisme, du spectacle-bénéfice de patinage artistique intitulé Patinage atypique, présenté à Boucherville en avril 2019, à guichets fermés, pour souligner la Journée mondiale de l'autisme;

CONSIDÉRANT que l'athlète Marjorie Lajoie s'avère un bel exemple pour les jeunes Bouchervilloises et Bouchervillois en raison de sa ténacité, de sa détermination et de tous les efforts déployés depuis son jeune âge dans cette discipline sportive;

Il est proposé qu'une des glaces au Centre des glaces Gilles-Chabot soit nommée glace Marjorie-Lajoie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240415-68

**Appui à la Semaine nationale du don d'organes et de tissus**

---

CONSIDÉRANT que le don d'organes est synonyme de vie et d'espoir pour les personnes en attente d'une transplantation au Québec;

CONSIDÉRANT que ce geste de solidarité peut sauver jusqu'à 8 vies grâce à la transplantation;

CONSIDÉRANT que la Semaine nationale du don d'organes et de tissus constitue un temps fort pour promouvoir cette importante cause auprès de la population;

Il est proposé que la Ville de Boucherville se joigne à Transplant Québec et appui la Semaine nationale du don d'organes et de tissus qui se tiendra du 21 au 27 avril 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Affaires nouvelles**

---

240415-69

**Démission d'un membre du conseil municipal de Boucherville au conseil d'administration du Réseau du transport de Longueuil (RTL)**

---

CONSIDÉRANT que M. le maire Jean Martel donne, par la présente, sa démission du conseil d'administration du RTL effective à partir du 30 avril 2024;

Il est proposé de transmettre copie de la présente résolution à la directrice des Affaires juridiques et secrétaire corporative du RTL, de même qu'à la greffière de la Ville de Longueuil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240415-70

**Cession du lot 6 622 784 situé au 1245, rue de Rouen**

---

CONSIDÉRANT la promesse de cession de l'immeuble en vue de la construction d'une nouvelle école primaire à Boucherville (résolution 230703-53);

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2024-4036 préparé par la Direction des affaires juridiques et du greffe daté du 2 avril 2024 sur le sujet;

Il est proposé :

1. D'approuver l'acte de cession du lot 6 622 784 du cadastre du Québec de la circonscription foncière de Chambly (1245, rue de Rouen).
2. De retirer du domaine public ledit immeuble, et de l'affecter à son domaine privé.
3. D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou l'assistante-greffière à signer tout acte afin de donner suite à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240415-71

**Convention d'attributions financières avec Nature-Action Québec pour l'acquisition des lots 6 476 745 à 6 476 804**

---

CONSIDÉRANT que la Ville de Boucherville souhaite réaliser l'acquisition de 60 lots d'une superficie combinée d'environ 3,71 hectares (lots 6 476 745 à 6 476 804) situés dans le secteur du parc de la Futaie dont la valeur écologique est élevée;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite l'accompagnement et le soutien de Nature-Action Québec et qu'il y a lieu de conclure une convention afin de convenir des modalités relatives à un partenariat financier permettant à la Ville de contribuer à la conservation et à la protection de milieux naturels;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2024-4034 préparé par la Direction de l'environnement et de la transition écologique daté du 9 avril 2024 sur le sujet;

Il est proposé :

1. D'approuver la convention relative au versement d'attributions financières entre Nature-Action Québec et la Ville de Boucherville, dans la mesure où la Ville complète son montage financier et réalise l'acquisition de la propriété.
2. D'autoriser le directeur de l'environnement et la transition écologique, ainsi que la greffière à signer ladite convention d'aide financière avec Nature-Action Québec pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240415-72

**Règlement hors cour – Dossier 505-17-014305-249**

---

CONSIDÉRANT le règlement hors cour intervenu dans le dossier 505-17-014305-249;

Il est proposé :

1. D'approuver l'entente hors cour intervenue dans le dossier 505-17-014305-249.
2. D'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer la transaction et quittance mutuelle et réciproque, ainsi que tout autre document requis afin de donner effet à ce règlement.
3. De procéder à l'acquisition des lots 6 476 745 à 6 476 804 du cadastre du Québec de la circonscription foncière de Chambly pour un montant de 4 800 000 \$, plus taxes applicables, financé à même le fonds vert et les subventions à recevoir.
4. D'indemniser le demandeur pour un montant de 2 200 000 \$ financé à même les excédents de fonctionnement non-affectés.
5. D'autoriser le maire ou le maire suppléant, ainsi que la greffière ou l'assistante-greffière à signer tout acte notarié pour donner effet à la présente.
6. D'autoriser le trésorier ou l'assistante-trésorière à faire les paiements requis donner suite à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Parole aux membres du conseil**

---

La parole est accordée aux membres du conseil.

240415-73

**Levée de la séance**

---

Il est proposé de lever la présente séance à 21 h 23.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Jean Martel, maire

---

Marianna Ruspil, greffière